

Lettre ouverte à l'Association des Maires de France

En réponse à l'information du 10 avril 2006 figurant sur votre site Internet.
« dispositions du droit du travail applicable aux assistants maternels employés par des communes dans les crèches familiales »

Le Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants familiaux, saisi par plusieurs de ses adhérents sur les termes de ce texte honteux, et méprisant pour la profession est surpris que vous vous interrogiez sur le temps de travail de plus de 48 h qui devrait être fait suivant la Loi, avec l'accord du salarié

Nous étions en droit de penser que vous vous seriez interrogés, en tant qu'élus, en tant que NOS élus, sur le fait qu'une catégorie professionnelle soit encore corvéable à merci à l'heure des 35 heures pour tous ou presque !

Il est vrai qu'il y a une dizaine d'années le sort des assistantes maternelles employées par les crèches familiales municipales était envié, par les assistantes maternelles salariées du particulier, non pas, pour leur salaire, mais pour un soutien, une formation continue, un travail d'équipe autour des enfants, mais depuis 6 ans que nous avons commencé à travailler sur la Loi du 27 juin 2005, l'effectif des crèches familiales est en baisse : de 27000, il est maintenant de 20000 – pire vous n'arrivez plus à recruter ! Pourquoi cette chute spectaculaire, alors que les organismes compétents s'accordent à dire qu'on manque cruellement d'assistants maternels, et qu'il faudrait en recruter davantage avant 2010, pour compenser les départs en retraite et le manque de places d'accueil –

- parce que vous souhaitez qu'une crèche familiale ne coûte rien mais rapporte, comme devrait le faire une entreprise.

parce que : pour moins de 2 euros de l'heure (qu'on se le dise) – de 1,40 € à 2€ nets, par enfant - les assistants maternels des crèches familiales ont généralement une amplitude hebdomadaire de 50 à 55 heures !

- parce que la plupart des Assistantes maternelles de crèches familiales ne sont pas encore mensualisées .
- parce que depuis l'apparition de la PSU, qui ne devrait avoir aucune incidence sur l'employée, on les paie au temps demandé par le parent de l'enfant, et ce fait, constitue des pertes de salaire régulières
- parce qu'il faut qu'elles se battent pour récupérer des congés payés sur un 3^{ème} enfant quand elles font un remplacement

- Parce que les activités obligatoires leur imposent de venir à la crèche, pour certaines, 4 fois par semaine au détriment de leur vie familiale, sans se soucier du rythme du sommeil des enfants accueillis
- Parce que on les empêche de faire leur marché avec les enfants , d'aller chercher leur pain ou mettre un chèque à la banque –où est là encore l'accueil familial ?
- Parce que, ici , on les oblige de mettre leurs propres enfants à la cantine , mais là, d'autres maires ne veulent pas des enfants d'Assistantes Maternelles car elles travaillent à leur domicile
- Parce qu'il y a de plus en plus de contrats « renouvelables » sans être suivis de CDI alors qu'il s'agit d'emplois permanents, exécutés par des agents non titulaires des collectivités locales qui les emploient
- Parce que les exigences sont de plus en plus grandes sans aucune augmentation et reconnaissance professionnelle .
- Et nous pourrions vous citer 1000 et un autres exemples de dérégulation depuis quelques années – menus imposés, identiques à ceux de la crèche collective, pas moins de 7 feuilles à remplir tous les soirs , harcèlement poussant à la démission , etc , etc....
- Dans votre lettre , vous craignez pour la pérennité de vos crèches, si ces personnels ne font plus QUE 48 heures et sont réfractaires pour en faire davantage interrogez vous plutôt sur toutes les autres raisons qui font que vous ne trouverez plus d'assistantes maternelles souhaitant travailler dans vos conditions.
- Quant à rejeter la faute sur les départements qui n'agrément pas dans les temps , sachez qu'au bout de 3 mois , la Loi permet de recevoir un agrément tacite s'il n'a pas été donné dans les conditions prévues par la Loi
- Notre colère n'a plus de bornes devant autant de mépris pour notre profession , de la part de NOS ELUS.
- POUR LE SPAMAF

Monique Dufourny
Secrétaire Générale du SPAMAF

Françoise Bauche - Jean LouisChaulet
Chargés de communication